

swiss
badminton



COVID-19

Concept de protection

des compétitions

(jusqu'à 1'000 personnes)

En vigueur dès le 19 octobre 2020

Version: 20 octobre 2020



BC Police
Ch. Champ-Dollon 22

1246 Puplinge

T +41 76 392 28 08
lionel.gueniat@etat.ge.ch
<http://bcpolicegeneve.ch/>

Badminton Club Police

Concept de protection pour les compétitions à partir du 26.10.2020

Version: 23 octobre 2020

Auteur: Lionel GUENIAT





Contenu

A: Champ d'application	4
B: Objectif	4
C : Responsable coronavirus de cet événement	5
D : Principes	5
E : Mise en œuvre Interclub (sauf LNA/LNB)	9



Les conditions-cadres pour un retour au jeu structuré et sûr sont régulièrement adaptées à la situation générale ainsi qu'à la stratégie et aux directives de la Confédération et s'appuient naturellement sur les réglementations cantonales qui s'appliquent en dernier ressort à l'organisation des manifestations, à moins que la Confédération ne les modifie.

A: Champ d'application

Le concept de protection des compétitions de badminton est en vigueur à partir du 1er septembre 2020 pour le déroulement du jeu au niveau national et régional, y compris les tournois et les interclubs organisés par Swiss Badminton ou l'association régionale correspondante.

Un [concept de protection distinct s'applique aux entraînements](#). Celui-ci est publié sur [le site internet de Swiss Badminton](#). **Les textes marqués en rouge sont des recommandations essentielles**

Interclub

- Ligue nationale A / Ligue Nationale B
- 1^{ère} Ligue – 5^{ème} Ligue/6^{ème} Ligue (selon les régions)
- Ligue Junior
- Ligue Senior
- Play-Offs
- Matches de promotion/relégation
- Match de préparation/amicaux

Tournois

- Tournois (Adultes / Juniors / Populaires); (RT, RTJ, NL, SBJS,...)
- Championnats régionaux
- Championnats suisses

S'applique aux personnes suivantes :

Tous les joueurs et joueuses, entraîneurs et entraîneuses, membres du staff, officiels techniques, bénévoles, personnel de la salle, spectateurs et spectatrices, médias, services médicaux et sanitaires, services de nettoyage, contrôle des billets, service de sécurité et toutes les autres personnes présentes dans la halle.

B : Objectif

En 2020, le COVID-19 a une influence sans précédent sur nos vies, nos actions et nos comportements. Le badminton n'est pas épargné. Ce concept a donc les objectifs suivants :

- Préservation et protection de notre santé grâce à un **comportement individuel responsable**
- **Respect des directives** du Conseil fédéral, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des autorités cantonales
- Contrôle de la propagation du coronavirus
- Mise à disposition des clubs de modèles directement applicables et pouvant s'adapter aux conditions locales des clubs.
- Permettre un déroulement du jeu sûr en prenant toutes les précautions nécessaires.

Ce concept sera efficace uniquement si chacun respecte strictement les directives en matière de distanciation sociale, d'hygiène et de traçage des contacts.

Le concept de protection des compétitions sera adapté aux conditions cadres dictées par la Confédération et/ou les cantons et sera publié dans sa version actualisée sur le site internet de Swiss Badminton.

En cas de questions et incertitudes, n'hésitez pas à contacter le bureau de SB par mail à coronavirus@swiss-badminton.ch.



C : Responsable coronavirus de cet événement

Chaque club qui planifie et organise des rencontres interclub, des matches de préparation et/ou des tournois doit désigner une personne responsable de la mise en place et du respect des directives COVID en vigueur.

Prénom : Lionel
Nom : Gueniat
E-Mail : lionel.gueniat@etat.ge.ch
N° de natel : 076.392 28 08
Club : Badminton club Police, Genève

D : Principes

Pour les interclubs ou des tournois dans des halles possédant leur propre concept de protection, les exigences doivent être discutées à l'avance et comparées au concept de protection des compétitions de Swiss Badminton. **Le nombre de personnes pouvant se trouver en même temps dans la halle ne doit pas dépasser le nombre maximal fixé par le Conseil fédéral ou le canton.**

Recommandation essentielle : du point de vue des autorités sanitaires cantonales, l'objectif est d'avoir un nombre de personnes à contacter le plus petit possible. C'est pour cette raison que nous vous recommandons vivement, dans la mesure du possible, de mettre en place une séparation lieu / horaire et de réduire le nombre de personnes à 100 par demi-journée à l'aide de plans judicieux.

Nombre maximal de personnes dans la halle : 16

Le secteur pour les spectateurs doit être défini et chaque organisateur doit savoir combien de spectateurs/trices sont autorisés (surface totale en dehors des terrains divisés par 2.25 m²)

Nombre maximal de spectateurs dans la halle : 4

L'organisateur veille à ce que le nombre maximal de personnes à contacter ne soit pas supérieur aux exigences cantonales (par ex. maximum 300)

Mesures à cet effet :

- Le nombre maximal de personnes par événement ne peut pas dépasser la limite supérieure cantonale. Cela doit être clarifié au préalable par l'organisateur du tournoi avec les autorités sanitaires cantonales.
- Objectif : ne jamais avoir à suivre plus de 300 personnes. Plus le groupe à suivre est petit, mieux c'est et plus il sera facile d'obtenir l'approbation des cantons. Idéalement, le nombre de personnes par demi-journée devrait être limité à environ 100.
- Effectuer une division/séparation temporelle en secteurs/groupes de disciplines/catégories (matin/après-midi ou samedi/dimanche).
- Subdivision géographique : si possible, répartir l'événement sur plusieurs salles
- Contrôle des flux de personnes (définir les entrées/sorties, fixer le sens de la circulation)



Fondamentalement valable :

Prévention

1. Sans symptômes
2. Règles d'hygiène
3. Masque
4. Distances
5. « Barrières » : par exemple plexiglas

Interrompre les chaînes d'infection

6. Contact Tracing
7. Isolation / Quarantaine

- Le concept de protection des exploitants des installations sportives a la priorité sur le concept de protection des compétitions de Swiss Badminton.
- Les zones de restauration doivent être conformes au concept de protection en vigueur dans le domaine de la restauration.
- Les règles de conduite face au coronavirus figurent également sur l'affiche de Swiss Badminton. [Cette affiche](#) doit être imprimée et affichée.
- Tous les visiteurs du tournoi/[de la rencontre](#) doivent être informés à l'avance par l'organisateur du tournoi / le club accueillant, [de l'obligation du port du masque](#), des règles de distanciation, du respect des règles d'hygiène et du « contact tracing ».

Application SwissCovid

- [Swiss Badminton recommande aux joueurs et joueuses ainsi qu'au staff de télécharger l'application SwissCovid de l'OFSP \(pour autant que cela soit possible techniquement\).](#)
- [Il est également vivement recommandé à toutes les autres personnes d'utiliser l'application SwissCovid.](#)

Entrée en Suisse/retours de l'étranger

Pour un retour d'un pays / région soumis à des obligations de mise en quarantaine de la part de la Confédération (cette liste est à vérifier constamment sur [le site de l'OFSP](#) par les responsables de clubs), les règles suivantes sont valables :

- 10 jours de quarantaine à la maison
 - Pas de symptômes après 10 jours ? → Autorisé à jouer. Symptômes ? → Test PCR.

Pour un retour d'un autre pays :

- Aucune mesure spéciale à prendre s'il n'y a pas de symptômes.

1. Sans symptôme aux compétitions

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux matches/tournois. Cela s'applique également aux spectateurs/trices. Ils restent à la maison ou s'isolent et clarifient la suite de la procédure avec leur médecin de famille.

Symptômes de maladie

Les symptômes typiques du COVID-19 sont :

- Toux (le plus souvent sèche)
- Mal au cou
- Souffle court
- Fièvre (dès 37.5°), sentiment de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût



Plus rarement :

- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

2. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Quelqu'un qui se lave régulièrement et soigneusement les mains avant et après la compétition se protège soi-même ainsi que son environnement. Les installations sanitaires sont bien indiquées et il y a suffisamment de matériel hygiénique à disposition.

3. Port de masque obligatoire

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos accessibles au public pour toutes les personnes dès 12 ans. Sont exclus: les joueurs sur le terrain, les arbitres lorsqu'ils sont assis sur leur chaise et les enfant de moins de 12 ans. En outre, il est également recommandé d'indiquer une direction spécifique.

Le contact étroit est défini comme un contact plus long (>15 minutes) ou répété en dessous d'une distance de 1,5 m sans mesures de protection. L'obligation du port du masque s'applique dans les endroits suivants : zone d'entrée, zone pour les spectateurs, tribune, couloirs, vestiaires, douches, toilettes, salle (exception : pendant le match)

4. Distance minimale de 1.5m

Fondamentalement, la règle de distance sociale d'au moins 1.5m s'applique à toutes les personnes. Cela s'applique également aux équipes pour les activités suivantes:

- Lors du trajet aller et retour et lors de l'entrée et sortie de la salle
- Lors de l'utilisation des vestiaires, y compris les toilettes et les salles d'eau

Le contact physique n'est autorisé que durant le jeu.

5. Contact Tracing

Afin de simplifier le traçage des contacts, le/la responsable coronavirus tient une liste de présence pour les groupes de personnes suivants :

Accompagnant(e)s / Coaches / Physiothérapeute / Spectateurs/trices / Officiels techniques / Spectateurs/trices.

Le nom, le prénom, le numéro de téléphone, la fonction (joueur/entraîneur/spectateurs), la date, l'heure et éventuellement le secteur doivent être enregistrés. Il doit être possible pour les autorités sanitaires de pouvoir identifier les personnes pendant les 14 jours suivants la compétition.

Les listes de présence permettent le suivi des contacts étroits (contact tracing)

- Afin de faciliter la recherche des contacts, les listes de présences (entraînements, matches, transports, hébergement à l'hôtel, restauration externe, etc.) doivent être tenues à jour.
- Il est recommandé aux joueurs et joueuses d'utiliser l'application SwissCovid
- Les listes de présence s'appliquent à toutes les personnes présentes au moment du tournoi/match (selon le Champ d'application du point A)
- Les contacts étroits (voir point 3) entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande des autorités sanitaires.

→ [Voir le modèle de liste de présence pour les spectateurs](#)

→ Swiss Badminton met gratuitement get-entry.ch à disposition des organisateurs de tournois et aux équipes de LN comme solution de traçage des contacts



6. Procédure en cas de test positif au COVID-19

En présence d'un cas positif, ce sont en principe les autorités cantonales qui se mettent en communication avec la personne de contact de la fédération ou de l'organisateur (et non l'inverse). Elles évaluent / clarifient notamment avec qui la personne testée positive a eu des contacts étroits et le respect du plan de protection. Le concept de protection doit définir la procédure à suivre si l'on soupçonne une infection ou si quelqu'un est testé positif afin que toutes les personnes impliquées sachent quoi faire le cas échéant. Vous trouverez la procédure définie par la CDS (Conférence suisse des directeurs et directrices sanitaires) à suivre si quelqu'un est testé positif parmi les visiteurs et les personnes impliquées sous forme de document sur le site [Internet de Swiss Olympic](#). Vous trouverez ci-dessous un extrait du document de la CDS :

Exemple: procédure à suivre lors d'un cas positif suite à un tournoi ou une rencontre IC

Il est recommandé aux clubs ou aux organisateurs sportifs d'informer tous les participant.e.s (joueurs/euses, bénévoles, entraîneur.e.s, etc.), avant la manifestation, de la personne de contact du club et/ou de l'organisateur à communiquer au cas où ils seraient contactés par les autorités cantonales compétentes, en raison d'un résultat de test positif (par exemple responsable COVID-19).

Spectateurs

En général, la procédure suivante est recommandée par la CDS : Les organisateurs informent les autorités compétentes (points de contact cantonaux pour l'autorisation des grands événements, même si moins de 1000 personnes) s'ils ont connaissance de cas positifs parmi les spectateurs après l'événement et laissent notamment les coordonnées de la personne à contacter par l'organisateur (par exemple responsable COVID-19). S'ils savent où la personne en question était assise, cette information doit aussi être fournie. Dans tous les cas, les coordonnées doivent être données à la demande des autorités compétentes. Les autorités prendront contact avec l'organisateur si elles ont connaissance de cas positifs après l'événement et si l'on peut supposer que d'autres spectateurs concernés sont également touchés et pour lesquels les coordonnées de l'organisateur sont nécessaires.

En cas de suspicion d'infection ou d'infection avérée parmi les personnes impliquées notamment, des incertitudes peuvent subsister malgré une procédure clairement définie. L'avis des experts est essentiel pour toutes les questions ayant d'importantes répercussions sur les activités de ligues entières et sur le maintien ou la poursuite de manifestations sportives.

Pour Swiss Badminton, il est également important de connaître où il y a des cas positifs. Afin d'avoir une vue d'ensemble, **nous demandons aux clubs de signaler les cas positifs à l'aide d'un formulaire**. Swiss Badminton fournira aux clubs une fiche d'enregistrement, à utiliser lors d'un cas positif

La CDS et les directions cantonales de la santé se tiennent à disposition des acteurs du monde du sport pour tout conseil. Par conséquent, nous ferons parvenir aux directeurs et directrices l'aperçu des services cantonaux à contacter dans un e-mail séparé. Les demandes adressées aux cantons doivent passer par la fédération nationale ; une transmission des données à des personnes et à des clubs est impossible. La liste doit être traitée de manière confidentielle et la prise de contact doit être limitée aux cas réellement concernés. Il s'agit de ne pas surcharger les services cantonaux avec des demandes et ainsi d'assurer le traçage des contacts dans les cantons.



E : Mise en œuvre Interclub (sauf LNA/LNB)

Concepts propres aux clubs

- Sur la base de ce concept de protection des compétitions, chaque club est tenu de développer son propre concept de protection des compétitions en collaboration avec le responsable des installations et de le mettre en œuvre en conséquence.
- En matière de restauration, chaque club est tenu d'élaborer son propre concept de protection de la "restauration" en collaboration avec l'exploitant de son établissement et en tenant compte des exigences cantonales respectives

Les concepts de protection doivent être envoyés à l'équipe adverse **au plus tard 5 jours avant la rencontre**. La responsabilité de la mise en œuvre correcte des concepts de protection incombe au club et à l'exploitant des installations.

1. Trajets, arrivée et départ

Equipe visiteuse

- Si les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées lors de l'arrivée/trajet, le port du masque est vivement recommandé.
- Il convient de veiller à une désinfection adéquate du bus d'équipe/VP avant que l'équipe y rentre. Une attention particulière doit être accordée aux surfaces fréquemment touchées telles que les portes, les poignées, les boutons, etc.
- Lors des déplacements dans les transports publics : masques
- Se désinfecter/laver les mains à nouveau avant d'entrer dans la salle.

Equipe à domicile

- Le trajet doit être effectué de manière individuelle à l'aide des transports en commun (avec masque) ou par moyen de transport privé (il est vivement recommandé de porter un masque si plus d'une personne se trouve dans le même véhicule)
- Si l'équipe à domicile se donne rendez-vous au préalable et effectue un déplacement en commun en bus/VP, alors les mêmes mesures s'appliquent que pour l'équipe visiteuse.
- Se désinfecter les mains avant d'entrer dans la salle.

2. Matériel

- Il convient de veiller à n'utiliser, dans la mesure du possible, que son matériel personnel.
- Disposer partout d'une quantité suffisante de désinfectant et éventuellement distribué des flacons individuels.

3. Installations sanitaires

Vestiaires

- Les vestiaires ne sont pas disponibles, le BC Police décline toute responsabilité en cas d'infection dans les vestiaires.

Douches

- De même les douches ne sont pas autorisées à être utilisées, vu que le nettoyage et la désinfection après chaque utilisation n'est pas envisageable par nos propres moyens.

Toilettes

- Seules les toilettes sont accessibles et sont sous la responsabilité de chacun-e.



4. Halle

Ventilation maximale avec apport maximal d'air frais en tout temps, aération lors de chaque pause.

Echauffement

- Dans la mesure du possible s'échauffer dehors et en petits groupes
- Si à l'intérieur : prévoir une zone d'échauffement, respecter les règles de distance, conformément au [concept de protection pour les entraînements](#).
- Secteurs assignés à l'équipe locale et à l'équipe visiteuse
- Se laver régulièrement les mains

Entrée des joueurs et joueuses / Salutations avant le match

- Salutations sans contacts physiques
- Pas de poignées de main traditionnelles
- « Cri de guerre » avant le match seulement en portant un masque.

Terrains

- Il est strictement interdit pour une personne n'étant pas inscrite sur la feuille de match de pénétrer sur le terrain (exception : nettoyage du terrain, staff médical, entraîneurs).
- Pendant le coaching, il est obligatoire que l'entraîneur porte un masque.

Salutations après le match

- Avec sa signature, le/la capitaine de l'équipe confirme, qu'il/elle a sensibilisé tous ses joueurs/joueuses (dans le cas des juniors, également leurs parents) au concept de protection des compétitions ainsi qu'aux symptômes associés au COVID-19. Ses joueurs/joueuses ont confirmé qu'ils /qu'elles n'avaient aucun symptôme au début du match et qu'ils/qu'elles n'étaient soumis/es à aucune mesure de quarantaine ou d'isolement.
- A la fin du match, les équipes se saluent sans contact physique (les possibilités sont un contact avec la raquette ou un geste de la main).
- « Cri de guerre » après le match seulement en portant un masque.

Banc des joueurs

- Port du masque obligatoire. Il est vivement recommandé de respecter les 1.5m de distance

5. Restauration

Restauration au restaurant/cantine/buvette (le [concept de GastroSuisse](#) est à respecter strictement)

- Le BC Police convie les joueur-se-s uniquement à l'issue des interclubs à la Gioconda, avenue Louis-Casari 81 pour une verrée amicale, tout en respectant les consignes édictées par le restaurant.